

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2025/11

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Séance publique du : 17 mars 2025 à 19h00

Lieu : Salle du Conseil Municipal – Mairie de Thurins

Date de convocation : 11 mars 2025

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : Jérôme LACOSTE-DEBRAY

Objet :

Election Secrétaire de séance

Membres titulaires : 9

Mesdames BERGER, GIRAUD SAUVEUR

Messieurs ABAD, BOUCHUT, CHATAIN, CURE, FROMONT,
LACOSTE-DEBRAY, SERVANIN

Nombres de membres :

Titulaires en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Membres suppléants : 1

Madame TRAVIER,

Membres titulaires absents excusés : 2

Messieurs CHANTRE et SAVOIE,

VU l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président s'enquiert de la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme LACOSTE-DEBRAY se porte volontaire

Considérant les candidatures,

Monsieur le Président procède à l'élection

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité

♦ **APPROUVE** le vote à main levée en vue de l'élection du secrétaire de séance

♦ **ÉLIT** Monsieur Jérôme LACOSTE-DEBRAY secrétaire de séance

Et ont signé au registre tous les membres présents

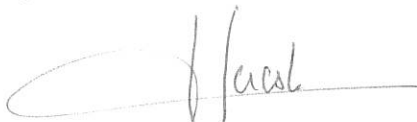
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Transmis en préfecture le 21 mars 2025

Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 21 mars 2025

Le secrétaire de séance,

Jérôme LACOSTE-DEBRAY



Le Président,

Bernard CHATAIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2025/12

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

VALIDATION PV de 11
février 2025

Nombres de membres :

Titulaires en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Séance publique du : 17 mars 2025 à 19h00

Lieu : Salle du Conseil Municipal – Mairie de Thurins

Date de convocation : 11 mars 2025

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : Jérôme LACOSTE-DEBRAY

Membres titulaires : 9

Mesdames BERGER, GIRAUD SAUVEUR

Messieurs ABAD, BOUCHUT, CHATAIN, CURE, FROMONT,
LACOSTE-DEBRAY, SERVANIN

Membres suppléants : 1

Madame TRAVIER,

Membres titulaires absents excusés : 2

Messieurs CHANTRE et SAVOIE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le projet de procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 11 février 2025, soumis à l'assemblée

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 11 février 2025.

Et ont signé au registre tous les membres présents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Transmis en préfecture le 21 mars 2025

Publié sur le site siahvog-siahvy.fr le 21 mars 2025

Le secrétaire de séance,

Jérôme LACOSTE-DEBRAY

Le Président,

Bernard CHATAIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2025/13

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Rapport des décisions prises
dans le cadre de la Délégation
d'attributions au Président

Nombres de membres :

Titulaires en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Séance publique du : 17 mars 2025 à 19h00

Lieu : Salle du Conseil Municipal – Mairie de Thurins

Date de convocation : 11 mars 2025

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : Jérôme LACOSTE-DEBRAY

Membres titulaires : 9

Mesdames BERGER, GIRAUD SAUVEUR

Messieurs ABAD, BOUCHUT, CHATAIN, CURE, FROMONT,
LACOSTE-DEBRAY, SERVANIN

Membres suppléants : 1

Madame TRAVIER,

Membres titulaires absents excusés : 2

Messieurs CHANTRE et SAVOIE,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ♦ **PREND ACTE** du rendu des décisions n° 2025-02, 2025-03 et 2025-04 prises par le Président, en application de la délégation de pouvoirs du 27 juillet 2020.

*Et ont signé au registre tous les membres présents
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Transmis en préfecture le 21 mars 2025
Publié sur le site siahv-g-siahvy.fr le 21 mars 2025*

Le secrétaire de séance,

Jérôme LACOSTE-DEBRAY



Le Président,

Bernard CHATAIN



Département du Rhône Communes membres : Messimy Rontalon Soucieu-en-Jarrest Thurins	S. I. A. H. V. G. EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT N° 2025 / 04
--	--

Service Émetteur : **FINANCE**
Objet : commandes publiques

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1er avril 2019, et notamment son article R 123-1,

Vu la délibération n° 2020-21 du Comité Syndical en date du 27 juillet 2020 portant délégation d’attribution du Comité Syndical à Monsieur le Président,

Vu la délibération n° 2022/37 du Comité syndical en date du 29 septembre 2022 portant modification du règlement interne de la commande publique pour les marchés publics et accords-cadres inférieurs aux seuils de procédures formalisées,

Considérant les besoins inhérents aux BP 2024,

Considérant les mises en concurrence des différents prestataires :

Le Président,

DÉCIDE de soumissionner avec les entreprises visées aux prix indiqués :

DECISON DU PRESIDENT : Compte rendu des décisions					
TRAVAUX					
Date	Nom attributaire	CP	OBJET DU CONTRAT	Budget	Montant HT
23/01/2025	FONT TP MARTINAUD	69 590	Réalisat° drain Rampeau Thurins	EP	5 086,00 €
24/01/2025	POLEN STRACCHI STPML	1 500	02/24 Gainage EU RD311 Thurins	EU	49 996,61 €
28/01/2025	BRIGADES NATURE	69 570	Débroussaillage amont STEP Messimy	EU	700,00 €
28/01/2025	DENTON CABINET	69 610	Levé topo amont STEP Messimy	EU	720,00 €
19/02/2025	DENTON CABINET	69 610	Levé topo STEP Messimy	EU	420,00 €
					56 922,61 €

PRECISE que l’ensemble de ces dépenses sont prévues aux budgets.

Fait à Vaugneray,
Le 10 mars 2025

Bernard CHATAIN
Président du S.I.A.H.V.G





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2025/14

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Décisions modificatives n°
2025 / 01 :
Eaux Usées
Eaux Pluviales
ANC

Nombres de membres :

Titulaires en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Séance publique du : 17 mars 2025 à 19h00

Lieu : Salle du Conseil Municipal – Mairie de Thurins

Date de convocation : 11 mars 2025

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : Jérôme LACOSTE-DEBRAY

Membres titulaires : 9

Mesdames BERGER, GIRAUD SAUVEUR
Messieurs ABAD, BOUCHUT, CHATAIN, CURE, FROMONT,
LACOSTE-DEBRAY, SERVANIN

Membres suppléants : 1

Madame TRAVIER,

Membres titulaires absents excusés : 2

Messieurs CHANTRE et SAVOIE,

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'apporter certains ajustements aux 3 budgets primitifs du SIAHVG 2025, Eaux Usées, Eaux Pluviales et ANC, par une décision modificative. Pour rappel, les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

I) Concernant la section de Fonctionnement :

Pour l'année 2025, il a été créé pour les trois budgets un compte de provision afin de gérer les éventuelles créances douteuses et contentieuses.

Les comptes de dotations aux dépréciations peuvent être appelés à jouer soit dans le cadre d'opérations d'ordre budgétaires (dépréciations des immobilisations et des stocks de matières premières, d'encours de production et de produits finis), soit dans le cadre d'opérations d'ordre semi-budgétaires (dépréciations des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises, des comptes de tiers et des comptes financiers).

Les provisions pour dépréciation de créances font l'objet d'une prévision au compte 6817 (chapitre 68) et non au chapitre 042.

Les montants de dépenses ont été prévues au mauvais chapitre et doivent être diminués et des crédits doivent être ouverts au chapitre 68.

a) Proposition Eaux Usées

FONCTIONNEMENT EU 85200		
DEPENSES		
Chapitres	BP	DM N°1
Chapitre 68 - Dotation aux provisions	5 000,00 €	
6875 - Dotation pour risque et charges exceptionnels		- 5 000,00 €
6817 - Provisions produits irrecouvrables		5 000,00 €
		- €
Nouvelle proposition BP	5 000,00 €	
Total DM n° 1 Fonctionnement		0,00 €

b) Proposition Eaux Pluviales

FONCTIONNEMENT EP 85202		
DEPENSES		
Chapitres	BP	DM N°1
Chapitre 042 - Opération d'ordre	38 934,24 €	
6875 - Dotation pour risque et charges exceptionnels		- 500,00 €
		- 500,00 €
Nouvelle proposition BP	38 434,24 €	
Chapitre 68 - Dotation aux provisions	0,00 €	
6817 - Provisions produits irrecouvrables		500,00 €
		500,00 €
Nouvelle proposition BP	500,00 €	
Total DM n° 1 Fonctionnement		0,00 €

c) Proposition ANC

FONCTIONNEMENT ANC 85204		
DEPENSES		
Chapitres	BP	DM N°1
Chapitre 042 - Opération d'ordre	500,00 €	
6875 - Dotation pour risque et charges exceptionnels		- 500,00 €
		- 500,00 €
Nouvelle proposition BP	0,00 €	
Chapitre 68 - Dotation aux provisions	0,00 €	
6817 - Provisions produits irrecouvrables		500,00 €
		500,00 €
Nouvelle proposition BP	500,00 €	
Total DM n° 1 Fonctionnement		0,00 €

II) Concernant la section d'Investissement :

Proposition Eaux Usées

A la demande de la Trésorerie, il convient d'apporter une modification sur les écritures d'ordre au compte 28031 (chapitre 040-dépenses d'investissement) à ce titre il vous est proposé de procéder aux écritures suivantes en dépense et en recette.

INVESTISSEMENT EU 85200					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	BP	DM N°1	Chapitre	BP	DM N°1
Chapitre 040 - Opération d'ordre	72 527,86 €		Chapitre 16 - Emprunts et dettes	571 828,19 €	
28031 - Frais d'études		602,00 €	1641 - Emprunt en Euros		602,00 €
		602,00 €			602,00 €
Nouvelle proposition BP	73 129,86 €		Nouvelle proposition BP	572 430,19 €	
Total DM n° 1 Investissement	602,00 €		Total DM n° 1 Investissement	602,00 €	

Cette proposition porte le montant du BP Investissement EU, en dépenses et en recettes à 1 586 948.87€ HT.

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

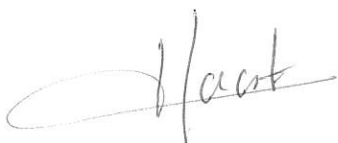
LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- ♦ **ACCEPTE** la décision modificative n°01 au budget principal « Eaux Usées » 2025, telle que présentée ci-dessus,
- ♦ **ACCEPTE** la décision modificative n°01 au budget annexe « Eaux Pluviales » 2025, telle que présentée ci-dessus,
- ♦ **ACCEPTE** la décision modificative n°01 au budget annexe « ANC » 2025, telle que présentée ci-dessus,
- ♦ **DIT** que l'ensemble des opérations sera effectué sous le contrôle du Trésor Public.

Et ont signé au registre tous les membres présents
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Transmis en préfecture le 21 mars 2025
Publié sur le site siahog-siahvy.fr le 21 mars 2025

Le secrétaire de séance,

Jérôme LACOSTE-DEBRAY



Le Président,

Bernard CHATAIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2025/15

Communes de :
Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Demande d'établissement de
SUP pour une canalisation
publique d'assainissement
d'eaux usées sur la parcelle
n° 365 Lieudit Le Perron sur
la commune de Soucieu En
Jarrest.

Nombres de membres :

Titulaires en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Séance publique du : 17 mars 2025 à 19h00

Lieu : Salle du Conseil Municipal – Mairie de Thurins

Date de convocation : 11 mars 2025

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : Jérôme LACOSTE-DEBRAY

Membres titulaires : 9

Mesdames BERGER, GIRAUD SAUVEUR

Messieurs ABAD, BOUCHUT, CHATAIN, CURE, FROMONT,
LACOSTE-DEBRAY, SERVANIN

Membres suppléants : 1

Madame TRAVIER,

Membres titulaires absents excusés : 2

Messieurs CHANTRE et SAVOIE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.152-1, L.152-2 et R.152-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche maritime

VU le Livre 1er du Code l'expropriation,

VU le Schéma Directeur d'Assainissement de 2018,

Monsieur le Président expose l'objet des travaux et leur but.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

après en avoir débattu,

A L'UNANIMITE :

Le Comité syndical

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'établissement d'une servitude d'utilité publique pour la réalisation d'une canalisation publique d'assainissement d'eaux usées sur le terrain susmentionné, auprès de Madame la Préfète ;
- ♦ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour engager les démarches nécessaires qui s'imposent pour mener à bien cette procédure.

Et ont signé au registre tous les membres présents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Transmis en préfecture le 21 mars 2025

Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 21 mars 2025

Le secrétaire de séance,

Jérôme LACOSTE-DEBRAY

Le Président,

Bernard CHATAIN

